



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Tarifs

Question écrite n° 39338

Texte de la question

M Georges Chometon attire l'attention de M le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme sur les conditions précises dans lesquelles Electricité de France est habilitée à établir une facturation de travaux pour la pose de gaines et toiles de protection sur une ligne de distribution d'électricité de basse tension au public, dans le cas où ces travaux de protection sont nécessaires pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'un immeuble appartenant à un particulier.

Données clés

Auteur : [M. Chometon Georges](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39338

Rubrique : Electricité et gaz

Ministère interrogé : industrie, PTT et tourisme

Ministère attributaire : industrie, PTT et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1727